

Conditions de licence Livestreams

manifestations isolées

01.06.2020



Livestreams

manifestations isolées

Concerts:

avec fréquentation importante (dès 1000 views)	10 % des recettes brutes ou des coûts bruts*
avec fréquentation modeste (moins de 1000 views)	9 % des recettes brutes ou des coûts bruts*

Le pourcentage est réduit en fonction du rapport suivant:

Durée de la musique protégée : durée totale de la musique exécutée

DJ-sets:

6.5 % des recettes brutes ou des coûts bruts*

Le pourcentage est réduit en fonction du rapport suivant:

Durée de la musique protégée : durée totale de la musique exécutée

Autres événements:

(p.ex.: événements sportifs avec musique à la pause, pièces de théâtre, animations en soirée, fêtes de ville, colloques, services religieux, manifestations dans des homes ou hôpitaux, etc.)

2 % des recettes brutes ou des coûts bruts*

**Coûts bruts: si les recettes sont inférieures aux coûts ou si les recettes sont nulles, les pourcentages ci-dessus sont appliqués sur le total des coûts.*

Redevance minimale par Livestream:

CHF 40.00 (pour chaque heure entamée)

Archivage ultérieur de l'enregistrement du Livestreams:

Montant forfaitaire de CHF 100.00 pour toutes les présences sur le web (pour chaque heure entamée)

Autres droits: SUISA dispose uniquement des droits d'auteur sur la musique. Tous les autres droits éventuellement touchés, par exemple les droits voisins ou les droits de synchronisation, doivent être obtenus directement auprès des ayants droit concernés.